

Sous la direction d'un Comité

Henri Trudel, Rédacteur.

11ème Année

MONTREAL, MERCREDI 8 MARS 1893

No 55

MONTREAL

MERCREDI 7 MARS 1893.

## La question des écoles

M. Tarte, dans sa lettre parlementaire à l'Électeur apprécie ainsi le discours de sir John Thompson :

"Sir John Thompson a pris la parole à dix heures et n'a terminé son discours qu'à minuit. Il a fait un bon plaidoyer en faveur des circonstances atténuantes, mais il n'est pas allé à la question de fond, au mérite de la cause. J'avais dit : Le parlement canadien a eu l'intention d'indiscuter de donner à Manitoba des écoles séparées. Si la législation faite par vous, le pouvoir fédéral, n'a pas été rédigée assez clairement pour protéger la minorité à l'endroit de laquelle vous avez pris des engagements au nom de la Couronne, est-ce la faute de cette minorité ? En vertu de quel principe de justice vous retranchez-vous derrière des subtilités légales pour ne pas faire votre devoir et corriger votre propre loi ? Le Premier n'a pas répondu à cet argument auquel on fait il n'a pas de réponse à donner. Sir John a fait un argument très vide quand il a dit : "Si nous avions désavoué les lois Greenway en 1890, il y aurait eu une violente agitation."

"La position est plus accentuée aujourd'hui qu'elle ne l'était alors, et cependant le premier ministre laisse sous-entendre qu'il agira si la Cour Suprême décide qu'il en a le droit. L'agitation sera plus dangereuse aujourd'hui assurément, parce que le cabinet a laissé l'opinion prendre une direction fautive. "Non, les hommes au pouvoir ont reculé devant la crainte d'offenser les groupes intolérants qui les appuient, et ils foulent aux pieds les droits de la minorité."

"Les ministres français sont les plus coupables. Ils sont les gardiens naturels des garanties données à leurs compatriotes."

"Nous, catholiques, soutenons avec raison que le parlement canadien a voulu donner à Manitoba des écoles séparées."

"Malheureusement le texte de la constitution sur ce point est tout-à-fait déficient, et jugeant d'après la lettre, le Conseil Privé a décidé, que la loi scolaire de Manitoba est *intra vires* en ce qu'elle laisse subsister l'ordre des choses qui existait en 1870, à savoir les écoles catholiques aux frais des catholiques."

M. Tarte veut faire retomber toute la responsabilité de cette rédaction trop embrouillée pour protéger la minorité sur le gouvernement fédéral actuel.

C'est encore là une tactique de partisan.

Ceux qui sont réellement responsables de cette législation déficiente, c'est le gouvernement fédéral et le parlement fédéral de 1870.

Il n'est pas prouvé que la sous-section qui maintient le système scolaire reconnu par la loi ou la constitution ait été attaquée par l'opposition ou même par un seul membre du parlement de ce temps.

Ces mots *by practice*, par la coutume, ont été ajoutés au texte de la loi précisément pour obvier aux difficultés que l'on venait alors de rencontrer dans la question des écoles du Nouveau-Brunswick.

Il s'agit donc, pour le gouvernement, de réparer l'erreur commise, en faisant établir juridiquement l'intention de ceux qui ont formulé la constitution et de ceux qui l'ont approuvée.

Cette intention est indiscutable, dit M. Tarte; fort bien, mais elle n'est pas moins discutée, et il suffit qu'elle le soit, pour qu'une preuve juridique devienne nécessaire.

Les catholiques du Manitoba qui sont les premiers intéressés, tous leurs coreligionnaires du Canada qui le sont aussi à un très haut degré, ont également leur part de responsabilité, puisqu'ils ont accepté cette formule qu'ils ont jugée suffisante alors pour protéger les écoles séparées.

M. Tarte voudrait pousser le gouvernement à des actes autoritaires. Toujours la manœuvre de parti.

Un acte de cette nature on ce moment serait considéré comme nul par le gouvernement de Manitoba, qui refuserait de s'y soumettre. Tout au moins, se hâterait-il de faire passer de nouveau la loi désavouée.

De là un conflit qui devrait évidemment se terminer devant les cours de justice.

Puis, à tout ce, dans tous les cas, les cours aient le dernier mot sur cette question, pourquoi reprocher au gouvernement de porter la question devant elles, avant de prendre des mesures qui pour-

raient ensuite être déclarées *ultra vires* par les tribunaux ?

La mauvaise foi du gouvernement libéral de Manitoba est évidente pour nous. Le droit des catholiques à leurs écoles séparées est certain, indéniable; mais encore faut-il appuyer ce droit juridiquement si nous voulons sincèrement arriver à le faire reconnaître et respecter.

M. Tarte attaque violemment le gouvernement parce qu'il ne donne pas immédiatement raison aux catholiques. M. McCarthy l'attaque avec non moins de violence parce qu'il ne leur donne pas tort sans plus tarder.

Ces deux extrémistes s'unissent fraternellement pour combattre le gouvernement sur le même amendement qu'ils voteront tous deux. Manœuvre de parti!

Placé entre ces deux extrémistes et voulant éviter toute agitation dangereuse, tout conflit dont on ne peut concevoir les conséquences, le gouvernement procède prudemment en faisant définir ses droits d'intervention par les cours de justice.

M. Tarte s'attaque surtout à nos ministres canadiens qu'il déclare les plus coupables. Il voudrait sans doute leur voir faire de l'agitation, casser les vitres et essayer de précipiter une guerre de races et de religion.

Cela ferait fort bien les petites affaires de M. Tarte, le partisan; mais fort mal celles des catholiques, au Manitoba et ailleurs.

Il n'est pas nécessaire d'être bien perspicace pour prévoir l'issue d'un tel conflit.

Alors, on rejeterait tout l'odieux de la défaite sur ces ministres eux-mêmes.—Vous avez tout gâté par votre précipitation, leur dirait-on; le gouvernement, bien intentionné, voulait régler sagement la question en s'appuyant sur le droit qu'il aurait finalement fait reconnaître et respecter, et vous avez empêché son action par votre imprudence.

Nous croyons que tous les catholiques qui n'aveugle pas le funeste esprit de parti reconnaîtront que la seule attitude qu'ils ont à prendre en ce moment est, tout en affirmant leurs droits, de ne point gêner le gouvernement tant que la question n'aura pas été définitivement réglée.

Nous avons pour nous le droit et la justice et nous devons être les derniers à redouter le jugement final des cours.

S'il nous est ensuite prouvé que nos droits sont sacrifiés aux préjugés du fanatisme et de l'intolérance, il sera temps alors de les faire respecter par d'autres moyens que ceux que nous offrons les tribunaux. Maintenant que nous sommes entrés sur le terrain judiciaire, il faut aller jusqu'au bout bon gré mal gré. Lorsque le vin est tiré il faut le boire.

Il sera aussi facile qu'aujourd'hui, lorsque ces moyens de conciliation auront été épuisés, d'entreprendre une agitation politique et elle sera tout aussi efficace qu'elle pourrait l'être maintenant. Il ne faut pas perdre de vue en effet que depuis le malencontreux jugement du Conseil Privé il y a pour tous les adversaires de notre cause, chose jugée.

Il s'agit donc, pour le gouvernement, de réparer l'erreur commise, en faisant établir juridiquement l'intention de ceux qui ont formulé la constitution et de ceux qui l'ont approuvée.

Cette intention est indiscutable, dit M. Tarte; fort bien, mais elle n'est pas moins discutée, et il suffit qu'elle le soit, pour qu'une preuve juridique devienne nécessaire.

Les catholiques du Manitoba qui sont les premiers intéressés, tous leurs coreligionnaires du Canada qui le sont aussi à un très haut degré, ont également leur part de responsabilité, puisqu'ils ont accepté cette formule qu'ils ont jugée suffisante alors pour protéger les écoles séparées.

M. Tarte voudrait pousser le gouvernement à des actes autoritaires. Toujours la manœuvre de parti.

Un acte de cette nature on ce moment serait considéré comme nul par le gouvernement de Manitoba, qui refuserait de s'y soumettre. Tout au moins, se hâterait-il de faire passer de nouveau la loi désavouée.

De là un conflit qui devrait évidemment se terminer devant les cours de justice.

Puis, à tout ce, dans tous les cas, les cours aient le dernier mot sur cette question, pourquoi reprocher au gouvernement de porter la question devant elles, avant de prendre des mesures qui pour-

raient ensuite être déclarées *ultra vires* par les tribunaux ?

La mauvaise foi du gouvernement libéral de Manitoba est évidente pour nous. Le droit des catholiques à leurs écoles séparées est certain, indéniable; mais encore faut-il appuyer ce droit juridiquement si nous voulons sincèrement arriver à le faire reconnaître et respecter.

M. Tarte attaque violemment le gouvernement parce qu'il ne donne pas immédiatement raison aux catholiques. M. McCarthy l'attaque avec non moins de violence parce qu'il ne leur donne pas tort sans plus tarder.

Ces deux extrémistes s'unissent fraternellement pour combattre le gouvernement sur le même amendement qu'ils voteront tous deux. Manœuvre de parti!

Placé entre ces deux extrémistes et voulant éviter toute agitation dangereuse, tout conflit dont on ne peut concevoir les conséquences, le gouvernement procède prudemment en faisant définir ses droits d'intervention par les cours de justice.

M. Tarte s'attaque surtout à nos ministres canadiens qu'il déclare les plus coupables. Il voudrait sans doute leur voir faire de l'agitation, casser les vitres et essayer de précipiter une guerre de races et de religion.

Cela ferait fort bien les petites affaires de M. Tarte, le partisan; mais fort mal celles des catholiques, au Manitoba et ailleurs.

Il n'est pas nécessaire d'être bien perspicace pour prévoir l'issue d'un tel conflit.

Alors, on rejeterait tout l'odieux de la défaite sur ces ministres eux-mêmes.—Vous avez tout gâté par votre précipitation, leur dirait-on; le gouvernement, bien intentionné, voulait régler sagement la question en s'appuyant sur le droit qu'il aurait finalement fait reconnaître et respecter, et vous avez empêché son action par votre imprudence.

Nous croyons que tous les catholiques qui n'aveugle pas le funeste esprit de parti reconnaîtront que la seule attitude qu'ils ont à prendre en ce moment est, tout en affirmant leurs droits, de ne point gêner le gouvernement tant que la question n'aura pas été définitivement réglée.

Nous avons pour nous le droit et la justice et nous devons être les derniers à redouter le jugement final des cours.

S'il nous est ensuite prouvé que nos droits sont sacrifiés aux préjugés du fanatisme et de l'intolérance, il sera temps alors de les faire respecter par d'autres moyens que ceux que nous offrons les tribunaux. Maintenant que nous sommes entrés sur le terrain judiciaire, il faut aller jusqu'au bout bon gré mal gré. Lorsque le vin est tiré il faut le boire.

Il sera aussi facile qu'aujourd'hui, lorsque ces moyens de conciliation auront été épuisés, d'entreprendre une agitation politique et elle sera tout aussi efficace qu'elle pourrait l'être maintenant. Il ne faut pas perdre de vue en effet que depuis le malencontreux jugement du Conseil Privé il y a pour tous les adversaires de notre cause, chose jugée.

Il s'agit donc, pour le gouvernement, de réparer l'erreur commise, en faisant établir juridiquement l'intention de ceux qui ont formulé la constitution et de ceux qui l'ont approuvée.

Cette intention est indiscutable, dit M. Tarte; fort bien, mais elle n'est pas moins discutée, et il suffit qu'elle le soit, pour qu'une preuve juridique devienne nécessaire.

Les catholiques du Manitoba qui sont les premiers intéressés, tous leurs coreligionnaires du Canada qui le sont aussi à un très haut degré, ont également leur part de responsabilité, puisqu'ils ont accepté cette formule qu'ils ont jugée suffisante alors pour protéger les écoles séparées.

M. Tarte voudrait pousser le gouvernement à des actes autoritaires. Toujours la manœuvre de parti.

Un acte de cette nature on ce moment serait considéré comme nul par le gouvernement de Manitoba, qui refuserait de s'y soumettre. Tout au moins, se hâterait-il de faire passer de nouveau la loi désavouée.

De là un conflit qui devrait évidemment se terminer devant les cours de justice.

Puis, à tout ce, dans tous les cas, les cours aient le dernier mot sur cette question, pourquoi reprocher au gouvernement de porter la question devant elles, avant de prendre des mesures qui pour-

## ECHOS

### LA TEMPERATURE

Toronto, 8 — 11 p. m.

La dépression continue à décroître sur tout le Dominion, et le beau temps sensible se manifeste dans l'Est; mais il y a des indices de changement prochain dans le Nord-Ouest.

Probabilités pour les prochaines vingt-quatre heures.

Le vent tourne à l'Est sur les lacs. Beau temps partout. Température plus élevée pour aujourd'hui, et de la pluie pour demain.

Sur le St. Laurent.—Beau temps et élévation dans la température.

Pendant que nous jouissons à Montréal d'un beau temps ensoleillé et que tout le monde sort en habit de printemps, il fait un froid intense à Québec.

Le départ sur la question des écoles du Manitoba se terminera probablement ce soir à Ottawa.

Les Irlandais de Montréal se préparent à célébrer avec une très grande pompe leur fête nationale qui aura lieu la semaine prochaine.

L'hon. sénateur McLennan a donné hier soir à Ottawa, un dîner à un groupe de ses amis. Parmi les convives on remarquait Sir John Thompson, les honorables MM. Carling, Hargart, Patterson, Oulmer, Smith, Ogilvie, Haultain, premier ministre des territoires du Nord-Ouest, et plusieurs députés aux Communes.

La législature d'Ontario se réunira probablement le cinq avril prochain.

Les nouveaux édifices du Parlement ne sont pas encore entièrement terminés, telle est la cause du retard. La législature ne peut cependant se réunir plus tard que le treize avril, car elle a été prorogée le quatorze du même mois l'an dernier.

Les ministres provinciaux se sont assemblés hier à Québec. On a pris en considération, plusieurs questions importantes qui devront être soumises à un arbitrage entre le gouvernement du Dominion et les provinces. Les honorables MM. Taillon et Hail ont eu à ce sujet, samedi à Ottawa, une entrevue avec sir John Thompson.

Il s'agit de la question de la frontière internationale concernant la question de la mer de Behring. Parmi les personnes présentes, il y avait le major Post, attaché militaire à la légation américaine, Sir Charles Tupper, Haut-Commissaire canadien à Londres, Sir George Baden Powell, représentant du gouvernement impérial dans l'affaire de la mer de Behring, et plusieurs autres hommes d'Etat anglais. On a bu à la santé du président Cleveland, à celle du Canada, des Etats-Unis et de l'Angleterre.

Une grève en perspective

Les dépêches annoncent que demain matin à six heures, cinquante ingénieurs et plusieurs autres employés du chemin de fer "Ann Arbor and North Michigan," à Toledo, se mettront en grève.

Le chef de l'Association des Ingénieurs a donné à ses confrères hier soir des ordres à cet effet. Des efforts ont été faits pour régler la difficulté; mais on n'a pu y réussir. Les employés demandent une avance de 15 pour cent sur leur salaire.

Les révélations du "Figaro"

Sur la demande du gouvernement français, la chambre des députés ne s'occupera pas pour le moment des révélations du Figaro impliquant MM. de Freycinet, Floquet et Clémenceau dans les affaires du Panama.

Un député, M. Millevoye devait amener cette grave question devant la Chambre hier.

Mais, M. Bourgeois, ministre de la justice, a déclaré que la discussion sur ces révélations, à l'heure présente, pourrait porter préjudice à la libre action de la justice et que la chambre devrait attendre l'issue des débats judiciaires avant de se prononcer sur cette affaire.

Le sénat français a approuvé hier, après une courte discussion, la proposition de loi tendant à augmenter la pénalité infligée aux témoins se refusant à dire toute la vérité, quand ils sont appelés à témoigner devant le juge d'instruction.

Bien que la proposition de loi ne spécifie point de cas particuliers, chacun sait que les signataires de la proposition visent principalement les témoins qui pourront être appelés ultérieurement devant M. Franqueville dans les affaires connexes à l'affaire du Panama.

—Pour les cors, les verres, les oignons employez le Wight's Corh & Wart Cure. En vente chez les pharmaciens 25c la bouteille ou chez J. H. Nault, Prop. 2419 rue Notre-Dame.

Le gouvernement fédéral vient d'enlever un autre privilège aux membres du service civil, en matière de pensions de retraite. Jusqu'ici, ceux qui recevaient un emploi permanent après avoir ser-

vi comme employé temporaire, pouvaient en payant le montant fixé par la loi, faire compter le terme de leur emploi temporaire pour la période de service nécessaire pour avoir droit à une pension. Un ordre en conseil a été passé abolissant ce privilège.

La loyale opposition de Sa Majesté dans la Chambre des Communes s'est réunie en caucus hier matin à Ottawa. Il a été impossible de savoir exactement ce qui s'est passé. Mais on a siégé longtemps à huis-clos, et il paraît que la discussion a été grosse d'orage.

L'amendement Tarte sur les écoles du Manitoba et l'amendement McCarthy sur le tarif ont été mis sur le tapis. On dit qu'il a été décidé que le parti libéral voterait en masse l'amendement Tarte. Néanmoins, il y a eu plusieurs protestations contre le discours du député de L'Islet. Des harangues ont été prononcées par MM. Laurier, Cartwright, Charlton, Edgar, Lister et Borden. Il en résultera probablement que, durant le débat devant la Chambre, certains orateurs libéraux n'exprimeront pas tout à fait les mêmes opinions que celles de M. Tarte.

On a aussi décidé, paraît-il, d'appuyer l'amendement McCarthy sur le tarif. L'accord se cincent.

Nombre de sénateurs suivent le débat qui se fait actuellement aux Communes sur la question des écoles. En réalité, depuis qu'il est commencé, les tribunes sont remplies.

Un rapport de M. Saunders, sur les expériences faites pour acclimater au Canada le blé Ladoga a été distribué hier aux députés. Le professeur Saunders dit que l'idée de cultiver ce blé pour l'exportation devrait être abandonnée.

Une délégation de la Commission du Havre des Trois-Rivières est passé en cette ville hier, en route pour Ottawa, où elle aura demain une entrevue avec les ministres, au sujet de certaines questions se rapportant à cette Commission.

L'esprit d'atrefois

Rivarol avait emprunté à M. de Ségur le jeune, une bague ou était gravée la tête de César. Quelques jours après, M. de Ségur la lui redemanda. Rivarol lui répondit simplement : — César ne se rend pas.

On prétend que je suis méchant, disait Mlle Mars, en se promenant sur le théâtre avec Hoffmann, est-ce vrai, mon ami? — C'est une injustice, répondit le savant critique; vous êtes bonne depuis la toile du fond jusqu'à la rampe.

Feuillets détachés d'album

La vie, c'est ce qui doit toujours se vaincre soi-même.

NIETZSCHE.

La société subsiste encore quand ses membres ont cessé d'être vertueux, mais elle se dissout dès qu'il ne cherche plus à la parfaire. Le vice ne détruit que l'individu, le scandale détruit le groupe.

Prince de BISMARCK.

Lorsque deux personnes parlent poliment, ce n'est pas un dialogue, ce sont deux monogues.

FOLCHETTO.

## UN HOPITAL

### Chez les Sauvages du Nord-Ouest

Les Sœurs de Charité

On apprendra sans doute avec plaisir que les efforts du Père Lacombe, auprès du gouvernement viennent d'être couronnés, de succès et que l'établissement d'un hôpital dans la réserve des Sauvages appelés "Gens du Sang," (Blood Indians), sur la rivière du vent, Mokovanis à 22 milles, au sud du fort McLeod a été décidé. Tous les Sauvages qui appartiennent au traité 7, c'est-à-dire les Gens du Sang, les Pieds Noirs, proprement dits, les Piéguans et les Sarcis auront droit de se faire traiter dans cette institution, toute nouvelle pour ces tribus. Le département indien à Ottawa, protecteur des Sauvages a compris qu'un semblable établissement, sous le contrôle des missionnaires, sauverait la vie à plusieurs de nos Indiens, qui souvent meurent dans leurs misérables tentes, faute de soins. D'après arrangements faits avec l'hon. M. Daly, nouveau ministre de l'Intérieur et surintendant général des affaires indiennes, l'ouverture solennelle de cet hôpital aura lieu au mois de juin prochain sous la présidence de l'hon. ministre, accompagné par plusieurs autres messieurs, au milieu de agents, des missionnaires et de tous les chefs sauvages. Ce sera un des plus grands Paw-waws de ce siècle.

Ce sont les Sœurs de Charité

(Grises) de Nicolet, qui ont bien voulu accepter cette nouvelle fondation, œuvre d'un grand dévouement, qui attirera de grandes bénédictions, sur leur petite communauté. Nos missions de Pieds-Noirs ont une grande dette de reconnaissance à notre vénéré ami, Mgr Gravel, qui a été généreux, instrument dont s'est servi la Providence, pour nous procurer, dans notre embarras, ces infirmières, qui en prenant soin des sauvages, jusqu'ici les plus difficiles à convertir et les plus indifférents à l'appel de la religion, méritent de plus en plus le titre de Sœurs de Charité.

—Communiqué.

## Nouveau plan d'apostolat

Le Rév. Père Lacombe, venu comme délégué des missions de Manitoba et du Nord-Ouest auprès du gouvernement d'Ottawa, a cru devoir profiter de son voyage dans la province de Québec, pour mettre à exécution un nouveau plan de secours, pour les missions du Nord-Ouest, là où il n'y a pas encore de petits séminaires ni d'institutions pour venir en aide au recrutement local des missionnaires. Cette œuvre proposée par le vieux missionnaire à ses nombreux amis du clergé, consiste à faire accepter par nos différents collèges classiques un élève, blanc, métis ou sauvage, choisi au milieu des populations du Nord-Ouest, par les autorités religieuses de ce pays. Cet enfant deviendrait l'élève spécial de l'institution qui l'adopterait. La corporation prenant cet enfant, en fait le sien, le fournissant de tout ce qui est nécessaire; pour les années de ses études. Cet élève devant être choisi parmi ceux qui semblent avoir des aptitudes pour l'état ecclésiastique, s'il persévère, sera un jour un nouveau missionnaire pour l'Eglise du Nord-Ouest.

Nous sommes heureux d'informer les amis de la Propagation de la Foi, dans notre catholique Canada que déjà, sur la proposition du Rév. Père Lacombe, plusieurs de nos collègues ont reçu non seulement avec bon vouloir, cette œuvre d'apostolat, mais même l'ont embrassée avec enthousiasme. Les supérieurs de ces maisons ainsi que leurs conseils ont accueilli ce plan à l'unanimité. Tant il est vrai de dire encore une fois que notre clergé est toujours à la hauteur des circonstances toutes les fois qu'une bonne œuvre s'offre pour l'honneur et la gloire de l'Eglise.

Sans aucun doute, ce nouvel acte de générosité attirera les bénédictions du ciel sur ces institutions charitables. Ce petit séminaire dispersé en faveur des missions catholiques du Nord-Ouest, ne manquera pas d'être un succès, nous en sommes assurés d'avance.

Les collègues qui déjà se sont inscrits à la tête de ce mouvement, en même temps si patriotique, sont ceux de Montréal, par les Sulpiciens, L'Assomption, St. Hyacinthe, Nicolet, Trois-Rivières, Ste Thérèse.

C'est après les vacances prochaines, lors de l'ouverture des classes, c'est alors qu'on attendra et qu'on recevra les recrues du Père Lacombe.

Génération d'une Bronchite grave.— Souffrant depuis longtemps d'une toux opiniâtre qui me laissait peu de repos, on me conseilla d'essayer le Sirop de Térébenthine du Dr Lavolette. Après l'usage de quelques bouteilles la toux a complètement disparu.— PHILOMENE ROGER, Tertiaire, Asile de la Providence, coin des rues St-Hubert et St-Catherine.

UN VRAI SUCCES.

Le Rév. A. Anselme de Redigo, T.S.C. Acrit: "Ayant vu que je puis le juger je crois que le Tonic Koenig est un vrai succès. Je souffrais d'un mal de gorge et d'une toux chronique, et ayant fait usage de Tonic je me suis guéri; je suis bien en ce moment."

J'ai commencé à faire usage de Tonic Koenig en mai 1892. Avant de prendre cette médecine j'ai fait usage de bon d'autres remèdes, mais je n'en éprouvais aucun bien, me sentant sans cesse lourdement et physiquement. Je n'ai pas cette sensation avec le Tonic et je suis maintenant en un traitement avec ce remède je trouverai bientôt la guérison.

J'ai fait usage d'une bouteille de Tonic Koenig par le Dr Koenig pour douze semaines et pour malade de six semaines. Tout ce que vous recommandez de votre remède a parfaitement réussi, même plus. Je souffrais depuis un bon nombre d'années.

DAME F. HANCK.

—Un livre précieux: Les Maladies Nerveuses envoyées gratuitement et sans obligation à des patients pauvres peuvent être obtenues gratuitement.

Ce remède est préparé par le Rev. Pasteur Koenig de Port Wauchope, dans le Nord-Ouest. Il est préparé aujourd'hui sous sa direction par le

KOENIG MED. CO., Chicago, Ill. 111

Seul chez les Pharmaciens, \$1.50 la bouteille. \$5.00 la grande bouteille. \$11.75 la grande bouteille.

ED. LEONARD, Pharmacien, 113-RUE ST-LAURENT-113

## De La Poêle à Friré

Le plus pur, le plus parfait et le plus populaire des ingrédients culinaires pour la friture des aliments.

## LA COTTLENE

Le plus pur, le plus parfait et le plus populaire des ingrédients culinaires pour la friture des aliments.

## LA GUISINE PROGRESSIVE

est un des caractères de notre époque, et elle nous enseigne à ne pas faire usage du saindoux, mais plutôt de la nouvelle graisse à friré.

## LA COTTLENE

qui est beaucoup plus pure et plus digestive que peut l'être n'importe quel saindoux.

Le succès de la Cottlene a provoqué des imitations sans valeur sous des noms similaires. Prenez garde! Demandez à votre épicer de la "COTTLENE" et assurez-vous que vous vous procurez la véritable.

Préparé seulement par N. K. FAIRBANK ET CIE, Rue Wellington et Anne, MONTREAL.

## UN JOB LOT

100,000 Bonnes Enveloppes

Commerciales Blanches, No 7

A 90 Cts le mille

Demandez un échantillon.

MORTON, PHILLIPS & CO. Papeteries, fabricants de livres blancs et imprimés.

1755 ET 1757 RUE NOTRE-DAME, MONTREAL

## MACHINE A COUPER

de Buddington pour Robes et Mantoux

Les premiers prix suivants ont été décernés à la MACHINE BUDINGTON:

American Institute Fair, New-York, 1892. Exposition St. Joseph, Mo., 1892. Exposition de Minneapolis, Minn., 1912. World's Fair, New-York, 1893. Exposition Toronto, Can., 1894. State Fair, Grand Rapids, Mich., 1893.

Ce n'est pas une carte, un modèle ou un système; mais bien une MACHINE en métal pouvant tailler toutes sortes de vêtements de dames et d'hommes, dans les plus artistiques. Cette MACHINE est supérieure à toute autre par la justesse, la rapidité et l'économie de la coupe. Aussi utile qu'une MACHINE à coudre dans toutes les familles. Une visite convainquera toutes les dames qui désirent apprendre la coupe.

La MACHINE de prix la plus accessible à tous.

## Mad. H. A. RIOPELLE

448 rue Rachel ou 154e rue St Laurent

Agents demandés dans toute la Province

## GRAVURES ILLUSTRATIONS DE

ENTRETES DE COUPES, LETTRES PORTAITES

LAD. MORISSETTE 1538 RUE NOTRE-DAME MONTREAL

## EXPOSITION UNIVERSELLE DE CHICAGO.

L'agence Canadienne Française de Placements de Chicago.

en l'honneur française, indiquant à ceux qui désirent visiter l'exposition universelle, les moyens:

10 de retourner à l'avance, sans être exploités, les chambres voulues.

20 d'acquiescer au moins 25 pour cent des dépenses journalières.

30 D'être très bien traités et à bas prix.

40 De ne pas être exploités par les charretiers et les filous de tous genres





